



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de soutien à l'économie

N° 3 - 11 juillet 2022



Pascal JAN - Préfet de l'Yonne



À la suite de la fermeture du site du sous-traitant automobile BENTELER à Migennes, le gouvernement a décidé de déclencher une mission Choc Industriel sur les territoires du Centre Yonne (Communauté de Communes du Jovinien, Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise, Communauté de Communes Serein et Armance). Le cabinet Ernst&Young a été mandaté pour accompagner les trois collectivités et leurs entreprises industrielles. Cette mission est financée par l'État (ANCT).

De mars à juin 2022, le cabinet présent deux à trois jours par semaine sur le territoire a rencontré les acteurs locaux et 50 industriels afin d'analyser les besoins de l'écosystème industriel et identifier des dispositifs de financement de projets. Cette première phase a permis de faire émerger 45 nouveaux projets industriels, représentant 73 millions d'euros d'investissements productifs et 348 créations d'emplois potentielles.

Le cabinet a formalisé une stratégie industrielle et une feuille de route industrielle structurée autour de 4 enjeux stratégiques. Enfin, 20 actions prioritaires ont été présentés par le cabinet lors du comité de restitution qui s'est tenu le 1er juillet dernier.

A l'issue des 4 mois de la mission, 8 premiers dossiers ont été soutenus via le fonds d'accélération aux investissements industriels. Ces 8 projets représentent un engagement financier de l'Etat à hauteur de 3 millions d'euros et favoriseront la création de 115 emplois.

Cette troisième lettre de soutien à l'économie met en avant les aides et les programmes qui sont actuellement ouverts pour les collectivités et les entreprises du département, afin de soutenir le développement économique icaunais et prolonger la dynamique de la mission choc Industriel.

Appel à projets "Résilience et capacités agroalimentaires"

Le soutien aux entreprises de l'alimentation et de l'agriculture est une priorité gouvernementale depuis 2017 et BpiFrance est l'opérateur choisi pour porter l'appel à projets « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 ». Pleinement intégré au programme France 2030, cet appel à projets (AAP) répond à l'objectif « Investir dans une alimentation saine, durable et traçable ».

Dans le contexte de la hausse des coûts des matières premières et de l'alimentation, cet AAP concourt particulièrement à l'atteinte de la souveraineté alimentaire. Sous forme de subvention et/ou d'avance remboursable, 4 thématiques sont incluses dans cet AAP :

1. La relocalisation des maillons industriels stratégiques ;
2. L'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain ;
3. L'industrialisation pour réussir la transition agroécologique ;
4. Des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires.

Les projets des 3 premières thématiques doivent principalement intégrer des dépenses d'investissement industriel. Cependant, des dépenses en Recherche & Développement peuvent être intégrées si l'opération vise à l'industrialisation.



Les projets des thématiques 1 à 3 doivent avoir une assiette de dépenses minimales de 3 millions d'euros.

Les projets de la thématique 4 doivent avoir une assiette de dépenses minimales de 500 000 euros.

Le dépôt des dossiers se clôture le 3 novembre 2022 à midi. Une première relève est effectuée le 19 juillet 2022.

bpi**france**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030>

Appel à projets "Soutien aux projets de diversification des sous-traitants de la filière automobile"

La transformation de la filière automobile vers les véhicules du futur est un enjeu du programme France 2030 et le gouvernement, pour accélérer la transition vers ces nouveaux modèles de production, soutient l'investissement de la filière automobile.

Le présent appel à projets soutient les projets de diversification de la filière afin de produire de nouvelles solutions à la mobilité de demain. Également, il soutient les projets de diversification de l'activité sur de nouveaux secteurs, hors automobile.

Pour être éligible à cet appel à projets, l'entreprise ciblée doit avoir réalisé au minimum 15 % de son chiffre d'affaires dans la filière automobile au cours des deux dernières années.

L'assiette de dépenses est au minimum de 500 000 euros pour les startups, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Quant aux grandes entreprises, l'assiette de dépenses est de 2 millions d'euros minimum.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 27 septembre 2022 à midi.



<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-aux-projets-de-diversification-des-sous-traitants-de-filiere-automobile>

Étude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages

En partenariat avec Akuo Energy, la Banque des Territoires a créé Atriohm, afin de proposer des solutions innovantes pour les acteurs qui souhaitent investir. Le financement des projets d'installations photovoltaïques en toiture ou sur parking s'adresse aux acteurs souhaitant développer les énergies renouvelables sur les territoires.

Cette initiative a pour objectif d'encourager le développement du photovoltaïque et favoriser la production d'électricité locale et en circuit court. À l'horizon 2024, l'objectif est de couvrir 500 000 m² de toitures et d'ombrières de parking en panneaux photovoltaïques.

Les bénéficiaires de ce financement sont multiples et la possibilité de déposer un dossier est permanente. Les collectivités locales, les entreprises publiques ou privées, les promoteurs immobiliers ou les bailleurs sociaux peuvent déposer un dossier de demande de financement auprès de la Banque des Territoires.

La pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures et les ombrières de parking permet d'atteindre deux objectifs :

- faire face à la surface limitée de foncier disponible pour le déploiement de solutions d'énergie renouvelable ;
- valoriser des surfaces peu utilisées sans avoir à artificialiser les sols.

Vous pouvez faire une demande directement à la banque des territoires à l'aide du lien ci-dessous.



<https://www.banquedesterritoires.fr/financement-installation-toit-ombriere-photovoltaïque>

Appel à projets "Recyclage des plastiques"

Le recyclage des plastiques est un enjeu majeur de ces prochaines années et s'inscrit dans le programme France 2030 qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. L'ADEME propose un appel à projets à destination des entreprises et des acteurs émergents portant des projets innovants et ambitieux. Le coût total du projet doit être de 2 millions d'euros minimum.

Ce premier volet concerne le recyclage chimique ou enzymatique, tandis qu'un second volet concernant le recyclage mécanique sera ouvert au second semestre 2022.

Cet AAP ambitionne de favoriser le développement des technologies industrielles du recyclage des plastiques en France. Ainsi, les investissements à l'étape de préparation et les investissements à l'étape de recyclage sont les priorités du premier volet présenté.

Les prochaines dates de clôture sont : le 30 septembre 2022, le 6 janvier 2023, le 7 avril 2023 et le 30 juin 2023.

Le cahier des charges est à consulter sur le site de l'ADEME à l'aide du lien ci-dessous.



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220406/appel-a-projets-national-recyclage-plastiques>

Aide aux études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées

La reconversion des friches industrielles est un enjeu majeur des prochaines décennies et fait écho à la loi Climat et résilience du 22 août 2021, fixant l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

L'ADEME propose une aide à destination des collectivités, des aménageurs, des promoteurs et tout autre porteur de projets d'activités économiques ou non économiques.

Cette aide accompagne aussi bien des prestations d'inventaire historique urbain, d'études urbaines ou les acteurs en charge de projets de reconversion de friches polluées.

Le dépôt des dossiers se clôture au 31 décembre 2022.



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-prealables-a-reconversion-friches-a-risque-pollution-polluees>



Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)